

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

NOR : EAEA2029614X

Vu la Loi de finances initiale pour 2021 et son décret de répartition rattachant à compter du 1er janvier 2021 le programme 349 au ministère de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 20 janvier 2020 dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique entre la directrice du budget, délégant, et le secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, délégataire,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le délégant désigné dans la convention précitée est remplacé à compter du 1er janvier 2021 par le délégué interministériel à la transformation publique (DITP).

Article 2 : Le présent avenant sera publié dans les bulletins officiels des ministères délégant et délégataire concernés.

Fait le 19 octobre 2020

Le délégué interministériel à la
transformation publique

Le secrétaire général du ministère de l'Europe et
des affaires étrangères